



## Bac Pro Aménagements Paysagers

- par **APPRENTISSAGE** depuis septembre 2023

- **SOUS STATUT SCOLAIRE**

### DURÉE DE LA FORMATION

3 années, diplôme de niveau 4.

### ACCÈS

Entrée en seconde professionnelle Nature spécialité Travaux Paysagers :  
3ème générale de collège, 3ème agricole, 3ème prépa-pro.

Entrée en 1ère : seconde professionnelle, seconde générale et technologique,  
redoublement de 1ère.

### CONTENU DE LA FORMATION

#### Seconde professionnelle

Enseignement général: 14 h hebdomadaires : français, mathématiques, biologie,  
ESC, LV1, etc.

Enseignement professionnel : 16 h hebdomadaires : reconnaissance des végétaux,  
économie d'entreprise, aménagements paysagers, agroéquipement.

1 à 2 h hebdomadaires de soutien méthodologique.

6 semaines de stage en milieu professionnel.

1 semaine de stage collectif.

#### 1ère et terminale bac professionnel

Enseignement général : 14 h hebdomadaires (français, mathématiques, biologie,  
ESC, LV1, EPS, etc.).

Enseignement professionnel : 17 h hebdomadaires : reconnaissance des végétaux,  
économie d'entreprise, aménagements paysagers, agroéquipement.

16 semaines de stages dont 14 en milieu professionnel.

**Apprentis** : Par an, 27 semaines en entreprise et 20 semaines au centre.

Semaines au centre : 30 à 31 heures de cours auxquelles s'ajoutent 5 à 6 heures de  
soutien, remédiation et retour sur expérience.



## FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Les travaux pratiques sont généralement réalisés dans le cadre de chantiers école, de véritables opérations grandeur réelle pour des collectivités ou établissements à caractère patrimonial (château du Pailly, Sous-préfecture de la Haute-Marne).

Les élèves peuvent participer à des concours professionnels, reconnaissance des végétaux, olympiades des métiers de jardinier paysagiste. Enfin chaque élève bénéficie d'une formation délivrant une attestation CACES.

## POURSUITE D'ÉTUDES, INSERTION PROFESSIONNELLE

Poursuites d'études : BTS Aménagements Paysagers, Certificat de spécialisation (maintenance des terrains de sport et de loisirs, constructions paysagères, arrosage intégré, technicien paysagiste d'intérieur)

Insertion professionnelle : entreprises d'espaces verts ou spécialisées en environnement, sociétés d'auto-école, établissements publics hospitaliers, collectivités territoriales.

Métiers : ouvrier qualifié, hautement qualifié, chef d'équipe, chef d'entreprise.

